

Siplarc

Rapport sur les orientations budgétaires exercice 2026

Séance du comité syndical du 13 mars 2026

Table des matières

Propos liminaires : le débat d'orientation budgétaire (DOB) et le rapport d'orientation budgétaire (ROB)..... 4

Cadre national et données générales..... 5

Loi de finances..... 5

Inflation 6

Analyse par l'offre de service ou analyse par les couts 6

Rétroplanning 6

Projet de CFU 2025..... **Erreur ! Signet non défini.**

Equilibre général du BP2026..... 7

Section de fonctionnement..... 8

Dépenses réelles de fonctionnement 8

011 – 60623 -fournitures de denrées alimentaires..... 8

011- hors 60623 – alimentation 11

Montant de la masse salariale et GVT 13

65 – autres charges de fonctionnement 14

65311 - Indemnités des élus 14

65888 - Protocoles transactionnels 14

66 – intérêts de la ligne de trésorerie 14

Recettes réelles de fonctionnement 15

013 – charges négatives 15

70 – Produits des services et des domaines ou PSD 15

Prix de cession 15

Benchmark d'autres SIVU de capacités comparables 16

7067 – facturation des communes..... 16

Section investissement..... 18

Dépenses d'investissement..... 19

Achat de matériel..... 19

Magasin : 19

Production : 20

Transport : 20

Exploitation générale	20
Travaux :	20
Plan pluri annuel d'investissement (PPI)	20
Recettes d'investissement	21
Dette et ligne de trésorerie (endettement à court moyen et long terme)	21
Dette	21
Ligne de trésorerie	21
Conclusion	22

Propos liminaires : le débat d'orientation budgétaire (DOB) et le rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Ils relèvent des dispositions des articles L.1612-20 L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36, L.5217-10-4 du CGCT, article 106 de la loi NOTRe, article 17 de la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Les collectivités concernées par le DOB :

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif de toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, les EPCI, les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux rattachés aux précédents budgets (CCAS, caisse des écoles, office de tourisme communal et intercommunal...) en application de l'article L.2221-5 du CGCT.

Les communes et EPCI de moins de 3500 habitants n'ont pas l'obligation de tenir un DOB et présenter un ROB.

Temporalité du DOB : Pour les collectivités concernées ayant adopté le référentiel M57, l'article L.5217-10-4 du CGCT précise que la présentation des orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget pour les communes et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget afin que les élus disposent du temps de réflexion et de préparation nécessaire pour délibérer. Il ne peut intervenir ni le même jour ni lors de la même séance que le vote du budget.

Modalités de tenue du débat : Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote, comme en dispose l'article L.2312-1 du CGCT. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient ainsi que de sa transmission à l'ensemble des conseillers. S'il n'y a pas de vote en tant que tel sur les orientations budgétaires, une délibération prenant acte de la tenue du débat doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le débat d'orientation budgétaire ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

La tenue du débat d'orientation budgétaire le même soir que le vote du budget justifie l'annulation de la délibération approuvant le budget de la collectivité. (TA. de Versailles – 16 mars 2001 – M. Lafon c/commune de Lisses).

Le DOB doit porter, tant sur le budget principal de l'entité que sur les budgets annexes. En tout état de cause, il n'y a pas lieu de tenir des DOB spécifiques pour les budgets annexes.

La tenue du DOB constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Toute délibération, relative à l'adoption du budget, qui n'aura pas été précédée d'un DOB distinct, est entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est régi par l'article D.2312-3 résultant du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire. La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB). Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice budgétaire.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, une transmission au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, est également obligatoire.

Le rapport est mis à la disposition du public dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen. Ce dernier est mis en ligne sur le site internet du SIVU, puisqu'il existe, après l'adoption par le comité syndical des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État.

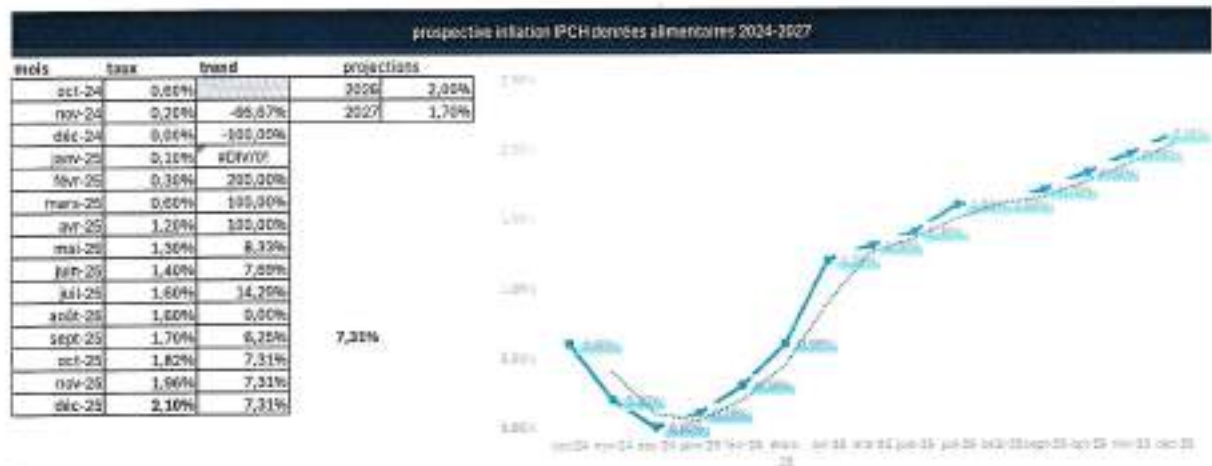
Cadre national et données générales

Loi de finances

La revalorisation du SMIC au 1er janvier 2026 a été confirmée par le décret n° 2025-1228 du 17 décembre 2025. Cette revalorisation entraîne une augmentation de 1,18 % du SMIC mensuel brut, portant le montant à 1 823,03 euros. Cette revalorisation s'applique à tous les agents de la fonction publique.

La poursuite de l'augmentation de 30 K€ de la contribution CNRACL pour la seconde année est le second fait saillant en matière budgétaire et particulièrement en matière de masse salariale.

Inflation



Analyse par l'offre de service ou analyse par les coûts

Au vu de cette prospective d'inflation, il a été décidé de traiter l'évolution budgétaire du SIPLARC par une approche dite de l'offre de service à la population et non par une analyse par les coûts, la première étant seule capable de contenir l'évolution budgétaire.

C'est ce qui est détaillé, ci-dessous.

Rétroplanning

- DOB séance du 13 mars 2026 à 18 H ;
- Adoption des prix de cession pour l'exercice 2026 à la même séance ;
- Adoption de la contribution différentielle, le 30 avril 2026 ;
- Adoption du BP 2026, le 30 avril 2026.

Equilibre général du BP2026

budget primitif pour l'exercice 2026 (BP 2026)

tableau d'équilibre général

section de fonctionnement

dépenses	chapitre	BP 2026	%
O11	charges à caractère général	5 580 700,00	62,16%
O12	charges de personnel	2 955 000,00	32,91%
65	autres charges de gestion courante	52 000,00	0,58%
66	charges financières	30 000,00	0,33%
67	charges exceptionnelles	210 000,00	2,34%
68	dotation aux provisions	0,00	0,00%
O23	virement à la section d'investissement		0,00%
O42	opé d'ordre de section à section	150 000,00	1,67%
total dépenses de fonctionnement		8 977 700,00	100,00%

recettes	BP 2026	
O13	atténuation de charges	15 000,00 0,17%
70	produits des services et domaine	8 847 700,00 98,55%
74	dotations	75 000,00 0,84%
O42	Tx en régie	40 000,00 0,45%
total recettes de fonctionnement		8 977 700,00 100,00%

section d'investissement

dépenses	BP 2026	
16	annuité des emprunts en capital	0,00 0,00%
	PPI CP 2026	425 000,00 91,40%
O40	Tx en régie	40 000,00 8,60%
total dépenses d'investissement		465 000,00 100,00%

recettes	BP 2026	
10223	FCTVA	25 000,00 5,38%
13	subventions d'investissement	250 000,00 53,76%
16	emprunt	0,00 0,00%
28	amortissements	150 000,00 32,26%
O21	virement de la section de fonctionnement	0,00 0,00%
O40	opé d'ordre de section à section	40 000,00 8,60%
total recettes d'investissement		465 000,00 100,00%

section de fonctionnement	8 977 700,00
section d'investissement	465 000,00
total	9 442 700,00

Section de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement

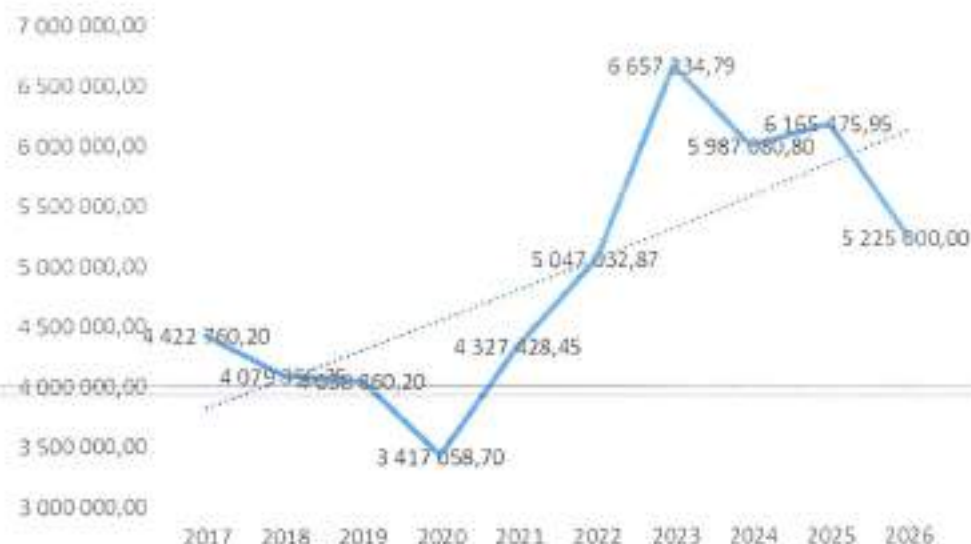
011 – charges à caractère général

Le montant des charges caractère général s'élèvera à 5,225 M€.

Soit une baisse de 15,25% lié au fait que cet exercice 2026, le budget correspond non plus à la résorption les déficits antérieurs additionnés au budget annuel à l'équilibre mais à ce dernier strictement.

Cette différence de montant s'explique par le fait qu'afin d'éviter des ruptures d'approvisionnement sur l'exercice 2025 nous avons payer des reliquats des exercices précédents.

O11	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CA	4 422 760,20	4 079 356,35	4 038 860,20	3 417 058,70	4 327 428,45	5 047 032,87	6 657 234,79	5 987 080,80	6 165 475,95	5 225 000,00
%		-7,76%	-0,99%	-15,40%	26,64%	16,63%	31,90%	-10,07%	2,98%	-15,25%



011 – 60623 -fournitures de denrées alimentaires

L'exécution budgétaire au titre de l'exercice 2025 révèle un montant de commandes facturées de 4,5 M€ duquel il faut retrancher 200 K€ dédiés aux cessions et livraisons directes qui ne sont désormais plus margés à 12% comme c'était le cas auparavant et constitue d'une part une dépense et de l'autre une recette d'un montant équivalent (self de Bondy et crèches de Noisy).

L'évolution des couts matière :

		CM24	CM25	delta
S C O L	repas adultes	3,23	3,09	4,63%
	repas Elementaires	2,57	2,54	1,11%
	repas Maternelles	2,44	2,23	9,51%
	gouters	0,71	0,65	9,36%
	pique-nique adulte	#DIV/0!	4,80	#DIV/0!
	pique-nique enfant	5,50	4,80	14,65%
A L S H	repas adultes	3,23	3,09	4,63%
	repas Elementaires	2,57	2,54	1,11%
	repas Maternelles	2,44	2,23	9,51%
	gouters	0,71	0,65	9,36%
	pique-nique adulte	5,50	4,80	14,65%
	pique-nique enfant	5,50	4,80	14,65%
r é s i d e n c e s		3,23	3,09	4,53%
crèches	repas adultes	3,23	3,09	4,63%
	Creches BBG	1,75	1,74	0,81%
	Creches BBP	1,07	1,02	4,53%
PORTAGE	PORTAGE FORMULE 1	4,35	3,84	13,15%
	PORTAGE FORMULE 2	8,43	7,16	17,69%

**Important : La qualité des produits avec des taux de bio 31,10% et de SIQO 40,50%.
La tendance est en progression.**

STATISTIQUES EGALIM SUIVANT LES ACHATS			
	2024	2025	Du 01/01/26 au 12/02/26
BIO	28,0%	31,0%	32,0%
SIQO	37,5%	40,5%	43,0%

- La baisse des grammages dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- L'estimation de l'effet prix à la baisse de 5% par l'intégration au groupement de commande Synergies Communes.

À cela, et pour être complet, il convient d'ajouter de reliquat de montant de factures à prendre en charge au titre les exercices 2021, 2022 et premier semestre 2023 qui se décompose comme suit :

- 336 K€ non pris en compte par la magistrate de la CRTC lors de son contrôle budgétaire effectué en mai 2024 : bien qu'en ayant attesté la matérialité, elle n'avait pu, dans le temps à elle impartie les valider individuellement ;
- 246 K€ factures non prises en compte que nous avons mis au jour de manière ultérieure à la sanction ainsi qu'à la non-conduction de la responsable du service comptable et de l'agent comptable au sein du service comptabilité et qui étaient sortie du logiciel comptabilité. Signalé en octobre 2025.

A ce titre, le DGA Finances ainsi que la nouvelle comptable ont effectué un rapprochement avec la comptabilité de nos 5 principaux fournisseurs à l'appui des bons de livraison retracés par le Directeur d'exploitation afin d'attester la matérialité desdites facturations.

Enfin nous avons dû subir une très importante inflation des principales références des produits commandés que nous avons objectivée grâce à une extraction du logiciel de restauration Fusion, dont les exemples les plus saillants pourraient être les suivants :

Hausse des produits entre 2024 et 2025

Poissons

Produit	2024	2025	Augmentation	% hausse
Filet de colin pané MSC	9,38 €/carton	10,46 €	1,08 €	11,51 %
Filet de poisson blanc tomate	50,215 €/carton	52,80 €	2,585 €	5,15 %
Filet meunière MSC	7,72 €/carton	8,99 €	1,27 €	16,45 %
Filet de hoki	10,44 €/carton	11,25 €	0,81 €	7,76 %

Moyenne (sur 4 produits) sur le poisson **10.22%**

Légumes & ovoproduits

Produit	2024	2025	Augmentation	% hausse
Brocolis bio	4,52 €/sachet	5,39 €	0,87 €	19,25 %
Œufs durs	44,153 €/carton	52,776 €	8,623 €	19,53 %

Moyenne (sur 2 produits) sur le poisson **19.39%**

Viandes

Produit	2024	2025	Augmentation	% hausse
Sauté de bœuf	9,64 €/kg	12,91 €	3,27 €	33,92 %
Sauté d'agneau	18,55 €/kg	20,00 €	1,45 €	7,82 %
Escalope de poulet	9,504 €/kg	11,90 €	2,396 €	25,21 %
Haut de cuisse de poulet	4,70 €/kg	5,65 €	0,95 €	20,21 %
Pilon de poulet	5,20 €/kg	5,65 €	0,45 €	8,65 %

Moyenne (sur 5 produits) sur le poisson **19.16%**

Cet effet inflationniste a été partiellement contenu par une politique de réduction des grammages des denrées les moins consommées, dans le cadre d'une campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire ce qui a permis de demeurer dans l'épure du budget prévisionnel 2025, hors apurement des exercices antérieurs.

Un élément la chute des effectifs des 2 communes particulièrement Bondy (double effet de rationalisation et démographique suite à la mise en œuvre des projets ANRU sur la commune, mais également de la commune de Noisy (strict effet démographique) conduisent à une baisse de 127 000 repas par an sur l'exercice 2025.

Bondy 2025	Noisy 2025	total 2025
-8,32%	-2,90%	-6,03%
-101 507	-25 924	-127 431

Telle est la situation dans laquelle les conditions d'équilibre du budget prévisionnel 2026 doit trouver à s'inscrire.

Si la baisse des effectifs se poursuit, l'intégration d'une 3^{ème} commune au SIVU (environ 1300 repas/ jour) sera à questionner fortement d'ici 2027.

Il est à préciser que le SIPLARC a adhéré le 1^{er} janvier 2026 au groupement de commandes Table commune/ Synergie commune ce qui pourra induire une baisse comparée des tarifs fournisseurs que nous espérons situer en moyenne pondérée 5 %, ce qui reste néanmoins à ce jour, à vérifier de manière empirique, non seulement en fonction des BPU mais des commandes réellement réalisées parfois hors bordereau de prix.

Il est proposé de déterminer l'évolution selon l'indice synthétique d'inflation une évolution de 2,10% d'évolution du budget traité en termes de masse budgétaire à répartir entre les 2 communes.

D11- hors 60623 – alimentation

Le reste du chapitre dédié aux charges générales constitue une partie significative des charges fixes qui par définition ne peuvent subir d'inflexion à la baisse mais en plus vont naturellement connaître des hausses structurelles et des extensions de périmètre :

- Prise à bail de 2 nouveaux locaux sis au 2 rue Saint-Just (local de classement et d'archivage, local au 6 rue Saint-Just dans le cadre de la suppression de la salle à manger au 1 rue Saint-Just afin de préparer le remaniement des travaux à effectuer dans les prochaines années dans le cadre du passage aux contenants réemployables ;
- Développement de contrats de maintenance qui n'étaient pas contractualisés ni identifiés jusqu'alors mais qui sont requis dans le cadre des nouveaux matériels dont nous avons fait l'acquisition les 2 années passées ;
- Augmentation du contrat de maintenance informatique du fait des obligations qui sont les nôtres de développement sécurisation et entretien non seulement des réseaux mais du parc informatique lui-même (10 K€.)

imputation (chapitre/ compte)	BP 2026	commentaires spécifiques
D11 - charges à caractère général	5 380 700,00	
60226 - Achats stockés - Habillement et vêtements de travail	-	SAS initial, on ne stockera pas
6023 - Achats stockés - Fournitures de voirie	-	pas de besoin
6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	10 000,00	CMI, SVP, La poste
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	10 000,00	Eau de Est Ensemble, Fresca
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	80 000,00	total énergie et EDF
60618 - Fournitures non stockables - Autres fournitures	40 000,00	Engie Gaz et factures de régularisation les 2
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles		
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	24 000,00	tank you
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	4 487 000,00	tous les fournisseurs alim, synergie, voir avec Nico me net, rescaset barquettes, voir si maintenance...VOIR
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	140 000,00	NICO nombre de barquettes
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	500,00	amazon business
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement		amazon business
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	30 000,00	amazon business, initial, nouvel accord cadre ELIS vet trav
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	3 500,00	amazon business, quadiet et burosoft
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	-	amazon business
611 - Contrats de prestations de services	30 000,00	CMI
6132 - Locations immobilières	80 000,00	3 contrats de location bureaux, archives et locaux
61351 - Locations matériel roulant	132 000,00	petit forestier y compris location camion benne
61358 - Autres locations mobilières	26 000,00	loueur avec nouveaux contrats, atacama
614 - Charges locatives et de copropriété	9 000,00	point à faire tablesurimko, 3 locaux Bruce de Jshani
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	30 000,00	UTB avisur amazon et réimputer de la maintenance fctva refaire le point sur les contrats de maintenance en cours et à passer
6156 - Maintenance	75 000,00	reconduire assurances et état du patrimoine à compléter
6168 - Autres primes d'assurance	8 000,00	CIG, MMA et SMACL
6184 - Versements à des organismes de formation	20 000,00	reconduire le BP 2025
6188 - Autres frais divers	40 000,00	Curry, Suez
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux	800,00	médecine du travail Dr CLERE
62268 - Autres honoraires, conseils...	30 000,00	HMS et Freche et Sensei (voir à quelle imputation les avocats conseils et contentieux)
6227 - Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	frais 2 contentieux
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	-	rembt parking, avocats et Agoras
6231 - Annonces et insertions	2 500,00	annonces gratuites RH, MP comprises dans AP.COM
6232 - Fêtes et cérémonies	15 000,00	DFI inclusion et UP COOP
6233 - Foires et expositions	-	
6236 - Catalogues et imprimés	2 400,00	affiches et impression Dircom
6251 - Voyages, déplacements et missions	500,00	Pas de besoin, pas congés bonifiés
6261 - Frais d'affranchissement	1 500,00	la poste 2 et résilier quadiet
6262 - Frais de télécommunications	12 000,00	resilier stelogy
627 - Services bancaires et assimilés	1 000,00	non ut LT
6281 - Concours divers (cotisations...)	600,00	restauro, 1+ bio...réseaux
6283 - Frais de nettoyage des locaux	24 000,00	challenge service, 2000€/mois
6288 - Autres services extérieurs	8 400,00	abiolab et contrôle légionelose et de surface
6378 - Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	amendes, géolocalisation
TOTAL HORS ALIM	893 700,00	
evolution	5,14%	

012 – charges de personnel

De manière générale, les charges de personnel seront impactées par 2 mesures nationales indépendamment de toute gestion du personnel propre au SIPLARC :

- L'alignement de la progression de la valeur du point des fonctionnaires et des contractuels de droit public sur **l'évolution du SMIC soit 1,18%** d'effet mécanique de progression à périmètre constant ;

- La poursuite de l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL pour un montant de 30 000€.

Montant de la masse salariale et GVT

Le montant de la masse salariale pour l'exercice 2026 peut être estimé à 2,830 M€, alors que le montant de cette même masse salariale était, toutes choses égales par ailleurs, de 2,757 M€ au titre du BP2025.

Il est à préciser que ces montants correspondent à la masse salariale stricte et qu'il faut y ajouter 2 éléments : l'assurance du personnel à hauteur de 25 K€ ainsi que le montant dédié à LADOMIFA reconduit à la baisse soit 100 K€.

6218– autres personnel extérieur

Un nouvel accord cadre a été avec LADOMIFA au terme d'une procédure adaptée de commande publique.

Dans le budget utilisé au titre de l'exercice précédent le montant était de 124K€.

Compte tenu de la pénibilité des métiers exercés et dans le cadre de l'optimisation de l'activité du SIVU, il conviendra de budgétiser une somme afin d'assurer la conciliation entre la santé ou au travail des agents et au maintien de la continuité du service public de restauration collective, pour précision :

- 2 agents en accidents de service (1 chauffeur et un avitailleur) ;
- 3 agents en ½ temps thérapeutique.

L'évolution de la carrière des agents

La branche (vieillesse et technicité) du GVT se décompose en 3 éléments :

- Les avancements d'échelon concernent 20 agents qui vont voir leur carrière évoluer selon le principe du cadencement de manière obligatoire sans minimum ni maximum et de manière déconnectée de la valeur professionnelle pour un montant de 5538,91€ ;
- Les avancements de grade concernent 13 agents ; ce qui représente pour 11/12e de l'exercice un montant de 3190,08€ ;
- Les promotions internes devront faire l'objet d'une enveloppe prévisionnelle de 5 K€ dans l'occurrence du succès des agents dans le cadre de cette voie de promotion.

- Un effet de jouvence inversé dans le cadre du versement des ARE (les nouveaux entrants dans le dispositif pesant plus que les sortants) : un comptable, un cuisinier et un chauffeur dont les contrats n'ont pas été renouvelés au 1^{er} janvier 2026.

IMPORTANT : Ce qui conduit à un montant de 2,955 M€ au titre du chapitre 012 pour le BP 2026 pour un CFU exécuté à 2,873 M€ soit un GVT de 2,85% et une augmentation budgétaire de 82 K€.

65 – autres charges de fonctionnement

65311 - Indemnités des élus

La présidente ainsi que la vice-présidente bénéficient d'une indemnité de fonction basée sur le système de l'indice IB/IM de la fonction publique et la valeur du point qui s'ensuit.

Le montant est fixé en fonction de la strate d'assimilation du SIVU.

Il en ressort donc un montant total à inscrire de 20 793,84€.

Ces dernières suivront la même évolution que le salaire des fonctionnaires soit 1,18% d'effet mécanique.

65888 - Protocoles transactionnels

Le solde d'un contentieux RH pour un montant de 30 K€ nous oblige à inscrire cette somme.

66 – intérêts de la ligne de trésorerie

Les délais globaux de paiement ou DGP ne s'étant pas significativement réduits malgré l'optimisation des process, le SIVU sera obligé de recourir à la contractualisation à nouveau d'une ligne de trésorerie d'un notionnel de 1 M€ soit 30 K€ d'intérêts annuellement comptés.

67 – 673 – annulation de titres sur exercices antérieurs

Cette imputation devra prendre en compte le reliquat de 180 K€, une première tranche de 291 K€ ayant été mandatée sur l'exercice 2025 afin de solder le double titrage de la régularisation des livraisons directes et cessions du self de la commune de Bondy Pour la période 2022 à 2024.

042 – 68 – dotation aux amortissements

La poursuite de la réduction du taux d'obsolescence de l'unité de production engendre mathématiquement l'augmentation du montant de la dotation aux amortissements pour l'exercice 2026 que l'on peut estimer à 150K€.

Important : sans les dépenses liées aux locations des 2 nouveaux locaux, le budget de fonctionnement hors dépenses de personnel aurait été à la baisse par rapport à 2025, grâce notamment à une optimisation fine de ces dépenses au plus près du réel exécuté en 2025.

Recettes réelles de fonctionnement

013 – charges négatives

Elles sont composées des remboursements des CLM, CLD par notre assureur Relyens.

Afin de contribuer à assumer les dépenses occasionnées par les remplacements dus au fait de la pénibilité des métiers de la restauration collective dans le cadre de la politique de GVCT conduite par le SIVU afin de lutter contre cette pénibilité.

Un montant prudentiel peut être estimé à 15 K€.

70 – Produits des services et des domaines ou PSD

Prix de cession

Les prix de cession pour l'exercice 2026 font l'objet des augmentations ci-dessous sachant qu'en termes de masse budgétaire l'augmentation des contenues dans les limites de 2,10%.

		2025	PC 2026	défa	défa
S C O L	repas adultes	5,24	4,92	6,43%	0,32
	repas Elementaires	4,57	4,37	4,61%	0,20
	repas Maternelles	4,45	4,06	9,49%	0,39
	gouters	2,71	2,48	9,64%	0,23
	pique-nique adulte				
	pique-nique enfant	7,51	6,63	13,22%	0,88
A L S H	repas adultes	5,24	4,92	6,43%	0,32
	repas Elementaires	4,57	4,37	4,61%	0,20
	repas Maternelles	4,45	4,06	9,49%	0,39
	gouters	2,71	2,48	9,64%	0,23
	pique-nique adulte	7,51	6,63	13,22%	0,88
	pique-nique enfant	7,51	6,63	13,22%	0,88
r é s i d e n c e s		5,23	6,63	-21,07%	-1,40
crèches	repas adultes	5,24	4,92	6,43%	0,32
	Crèches BBC	3,76	3,57	5,25%	0,19
	Crèches BBP	3,07	2,85	7,70%	0,22
PORTAGE	PORTAGE FORMULE 1	6,35	5,67	11,96%	0,68
	PORTAGE FORMULE 2	10,42	8,93	15,94%	1,43
TOTAUX		4,21	4,95	-14,88%	-0,74

Benchmark d'autres SIVU de capacités comparables

benchmarking tarifs exercice 2026

n° d'ordre	types de repas	SYREC 2026	Tables communes 2026	SIVU Coclico 2026	SIPLARC 2026
1	adultes	5,13	5,58	4,84	5,24
2	elem	4,65	4,48	4,47	4,57
3	mater	4,58	4,48	4,22	4,45
4	s/total	4,62	4,48	4,34	4,51
moyenne		4,79	4,85	4,51	4,75

Il est à préciser que le SYREC a connu 5 mois de fermeture en raison du passage aux contenus réemployables ou bac inox et que Tables communes et COCLICO présentent des menus à quatre composantes, 2 fois semaines.

IMPORTANT : NOS MENUS SONT A 5 COMPOSANTES PAIN BIO COMPRIS

7067 – facturation des communes

L'évolution des effectifs constitue une part importante

		Bondy 2024	Noisy 2024	total 2024	% Bondy	% Noisy	Bondy 2025	Noisy 2025	total 2025	% Bondy	% Noisy
S C O	repas adultes	36 872	36 053	73 065	52,53%	47,45%	36 779	32 610	68 389	52,32%	47,68%
	repas Elementaires	446 012	300 240	747 102	59,81%	40,19%	409 699	297 442	707 141	57,94%	42,06%
	repas Maternelles	340 645	168 889	499 534	58,76%	41,24%	242 432	170 595	412 998	58,70%	41,30%
	gouters	207 678	158 892	366 470	56,93%	43,06%	181 747	147 484	329 231	55,20%	44,80%
L	pique-nique adulte	33	1 181	1 214	2,72%	97,28%	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
	pique-nique enfant	10 101	0	10 101	100,00%	0,00%	618	0	618	100,00%	0,00%
A L S H	repas adultes	23 841	13 148	34 789	67,96%	32,04%	23 505	11 321	34 827	67,49%	32,51%
	repas Elementaires	58 525	57 887	116 412	50,27%	49,73%	43 456	47 075	90 531	48,00%	52,00%
	repas Maternelles	31 534	32 561	64 075	48,18%	51,82%	42 159	40 311	82 430	51,10%	48,90%
	gouters	87 770	92 695	180 465	48,64%	51,36%	54 028	88 986	173 014	48,57%	51,43%
	pique-nique adulte	5 146	0	5 146	100,00%	0,00%	1 347	100	1 447	93,09%	6,91%
R E S I D E N C E S	pique-nique enfant	15 425	4 789	20 214	76,31%	23,69%	8 365	7 444	15 809	52,91%	47,09%
	TOTAUX	1 219 371	894 180	2 113 551	57,69%	42,31%	1 117 864	868 256	1 986 120	56,28%	43,72%
A DATE		Evolution %					-6,32%	-3,90%	-6,32%		
12/01/2025		Evolution effectifs abs					-101 907	-35 924	-127 421		

- Les effectifs de populations scolaires sont en baisse (-6,03%) pour les deux communes (2,90% pour Noisy et 8,32% pour Bondy).

- Cette baisse est beaucoup plus accentuée sur Bondy (par le cumul de l'effet de démographie (3 opérations ANRU en cours, à différents stades de réalisation, et de rationalisation du guichet unique) ;

72 – travaux en régie

Les travaux en régie constituent une recette d'ordre valorisant les travaux accomplis par les agents du SIVU et non externalisés à l'entreprise.

Le calcul est réalisé par la somme du nombre d'heures passées multipliées par le coût horaire des agents mobilisés additionnées au coût des matériaux acquis pour ce faire.

Le montant prévisionnel peut être estimé à 40K€.

74 – dotations et contributions

Dotation des communes pour apurement des encours fournisseurs

Comme il a été mentionné plus haut, il convient de poursuivre la politique d'apurement des encours fournisseurs au titre des exercices 2021, 2022, 2023 premier semestre, pour un total de 582 K€ (336 K€ constatés par la CRTC et 246 K€ mis au jour par rapprochement des « comptabilités fournisseurs » après remaniement disciplinaire du service comptabilité).

La direction générale du SIVU étant en cours de négociation avec lesdits fournisseurs qui se trouvent au nombre de 5 afin de déterminer des plans d'apurement sur plusieurs exercices budgétaires (fixation du montant de la dette et détermination des modalités de l'apurement que sont le montant de la mensualité et la durée de l'échelonnement).

Dotations des communes pour, différé d'adoption des prix de cession 2026

Nouveaux prix de cession seront donc adoptés au 30 avril 2026 ils rentreront en application au premier avril.

3 mois auront donc connu un déficit du fait du différentiel entre les prix de cession 2025 et ceux de 2026 ; déficit qui devra être comblé par un appel à contribution des communes ventilé selon la clé de répartition au réel arrêté à la date du 31/12/2025.

Mécénat : fondation Daniel et Nina Carrasso

Une demande de mécénat sera effectuée afin de financer les actions d'éducation au goût et les « ateliers cuisine » ainsi qu'afin d'assurer le développement de ces derniers.

Programme LFE France Agrimer

Le rendement de ce concours public pour l'exercice 2025 s'est établi à 110 K€.

Une décollecte est à craindre pour l'exercice 2026, il convient donc à titre prudentiel de n'inscrire que 75 K€ sachant par ailleurs que les demandes de paiement sont réformées dans leur régime et qu'il n'y aura plus que 2 périodes au lieu de 3.

Section investissement

Recettes d'investissement

- 13 - contributions des communes en investissement

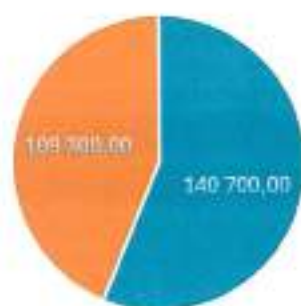
Il sera demandé aux 2 communes membres une contribution au titre d'une subvention transférable au chapitre 13 dans la section d'investissement afin de financer les investissements de renouvellement et de productivité hors passage aux contenants réemployables.

Le montant global de la somme appelée sera de 250 K€.

Ces contributions seront ventilées selon la clé de répartition déterminée au titre des effectifs au réel arrêtés au 31/12/2025 soit : Bondy 56,28% et Noisy 43,72%.

subventions d'investissement des communes BP2026

commune	%	montant
Bondy	56,28%	140 700,00
Noisy	43,72%	109 300,00
total	100,00%	250 000,00



■ Bondy ■ Noisy

Les modalités de récupération de la TVA

Le FCTVA d'investissement

Dans l'attente de ce changement de régime, seuls les travaux de bâtiment, imputation 611521 en fonctionnement, chapitres 20 et 21 en investissement peuvent faire l'objet de récupération de la TVA exposée selon le régime dit du FCTVA ou fonds de compensation de la TVA au taux non pas de 20% mais de 16,404%.

Ce sont les dépenses exposées au titre de 2025 soit l'exercice n-1 qui constitue l'assiette à laquelle le taux est appliqué.

Le montant escompté peut donc être :

- En fonctionnement de : 5 K€ ;
- En investissement de : 25 K€.

L'assujettissement au régime général de la TVA

Au terme de l'exercice budgétaire 2026, le SIVU a pour projet de modifier son régime de récupération de la TVA en passant du système de FCTVA au système général de déclaration DC3 (débit crédit), en qualité d'assujetti redevable attendu que les communes ont opéré un transfert partiel du service public de la restauration collective, il faut entendre par là, le fait que la prestation réalisée par le SIVU se limite à la production de repas puis à la livraison à l'exception de la gestion de la pause méridienne qui demeure du périmètre des communes elles-mêmes.

Il est raisonnable de penser que ce changement de régime de TVA outre le fait qu'il constitue le régime légal applicable aux SIVU de restauration collective permettra de dégager un montant qui peut être estimé à environ 300 K€ de crédit de TVA imputé sur l'exercice 2026.

Dépenses d'investissement

Elles sont imputées aux chapitre 20 -21 : investissement de renouvellement et investissement de production.

Achat de matériel

Magasin :

Rajout d'un transpalette électrique supplémentaire sur le contrat de location actuel : 75 € TTC/mois supplémentaires au contrat existant.

Remplacement de 4 rolls pour le décartonnage des produits : estimation entre 2 000 et 2 500 € TTC.

Ajout d'une baignoire ergonomique pour le décartonnage : estimation 1 000 € TTC.

Total magasin (fourchette haute) : 4 400 € TTC

Production :

2 fours 20 GN 2/1 + 4 chariots à fours : 80 000 € TTC

1 girafe de mélange pour sauces : 11 500 € TTC

Achat de petit matériel (couteaux, spatules, etc.) : 6 500 € TTC

Total production : 98 000 € TTC

Transport :

Renouvellement de 150 socles rouleurs jaunes pour l'allotissement : 4 500 € TTC

Renouvellement de 150 socles rouleurs rouges pour la répartition : 4 500 € TTC

Total transport : 9 000 € TTC

Exploitation générale :

2 sèche-chaussures pour les vestiaires hommes et femmes : 8 700 € TTC

Total achat matériel : 120 000 € TTC

Travaux :

- Travaux de filtration dans la zone de production (à finaliser en fonction de l'étude ITECH)
- Quinquennale du groupe froid : 29 000 € TTC
- Identification des circuits électriques : 16 000 € TTC
- Remplacement de la deuxième chaudière : en attente de chiffrage exacte (la première partie s'élève à 73 200 € TTC).
- Total travaux : 118 200 € TTC
- 20 000 € TTC pour les derniers travaux spécifiques demandés par la DDPP.

Budget global prévisionnel (matériel + travaux + DDPP) : 236 200 € TTC

Plan pluri annuel d'investissement (PPI)

Un PPI sera mis en place dans le cadre principalement, du passage aux bacs inox dans le cadre de la mise en conformité des lois Agec et Egalim.

L'étude SPOON a permis de mettre à jour un scénario optimisé d'un montant de travaux 3 M€ TTC à répartir selon la clef de répartition entre les deux communes.

De manière pluri annuelle, les frais engendrés par les honoraires des concepteurs (MOE, CT et CSPS, mission HAND, seront budgétisé à hauteur de 11% du montant HT de l'opération de travaux pour 2027 soit **310 k€**, il faudra ajouter **100 K€ d'achat de matériel**.

Les travaux, eux-mêmes, seront budgétairement inscrit pour l'exercice 2028.

Pour l'exercice 2026, les prévisions budgétaires se limiteront à l'exercice en cours en fonction des échéances électorales et de la politique de restauration collective qui sera impulsée au sein du SIPLARC pour le prochain mandat.

Recettes d'investissement

A titre programmatique et dans la perspective du passage à l'inox et aux contenants réemployables concours publics et mécénats pourront être sollicités :

Concours publics

- La métropole du Grand Paris ou MGP qui nous permettrait de dégager un montant de 1 M€ ;
- Le contrat d'aménagement régional dans le cadre du conseil régional d'Ile de France ou CRIF qui nous permettrait de dégager un montant de 1 M€.

Mécénat

L'association Daniel et Nina Carrasso 250 K€.

Dette et ligne de trésorerie (endettement à court moyen et long terme)

Dette

Au titre de l'exercice 2026, le SIVU ne présente aucun encours de dette pendant.

Il faudra envisager une phase de ré endettement dans le cadre des futurs projets de mise aux normes de l'unité de production dans la perspective de l'intégration des bacs inox.

Ligne de trésorerie

Les éléments relatifs à la nécessité d'une ligne de trésorerie ont été évoquées plus haut dans ce rapport.

Il convient simplement de préciser que lorsque le SIVU dans le cadre de ces futurs projets de travaux d'aménagement dans la démarche de passage aux contenants réemployables où bac inox pour intégrer cette ligne de trésorerie dont le futur emprunt à contracter en optimisant les TAEG et les annuités de remboursement, par l'utilisation de produits mixtes à phase de mobilisation de type OCLT.

Conclusion

Si la situation du SIPLARC peut désormais être considérée comme redressée, il n'en demeure pas moins qu'afin de se projeter dans la transition des contenants employables en inox ainsi que pour soutenir un projet de restauration collective publique de qualité le SIVU devra assurer la sécurisation de ses recettes tant en matière de trésorerie qu'en matière budgétaire tout en achevant d'apurer les encours fournisseurs des années passées (2021, 2022 et 1^{er} semestre 2023).

*

* *